

*La CAPD chargée d'étudier les promotions des institutrices(teurs) se réunit à la mi-janvier ; en conséquence, nous publions une fiche de suivi à destination des promouvables à nous retourner dans les meilleurs délais. A l'issue de la CAPD, les promos seront envoyées aux écoles et à nos adhérents par courrier électronique.*

**Les syndiqués, ainsi que TOUS les collègues nous ayant retourné leur fiche de suivi, recevront un courrier personnel leur annonçant leur éventuelle promo.**

### ***FICHE DE SUIVI SYNDICAL « PROMOS instits »***

Pour être promu, encore faut-il être « promouvable », c'est-à-dire avoir l'ancienneté requise dans l'échelon actuel. Cette ancienneté varie selon l'échelon et le type de promotion à laquelle on peut prétendre : grand choix, choix ou ancienneté :

Ce système entraîne des différences très sensibles entre un collègue qui obtient la majorité de ses promotions au rythme le plus rapide et un autre qui a une progression « mixte », voire principalement à l'ancienneté.

**Le SNUipp revendique l'avancement de tous au rythme le plus rapide : comme nos inspecteurs !**

<b>Pour passer du...</b>	<b>Grand choix</b>	<b>Choix</b>	<b>Ancienneté</b>
1er au 2ème échelon	Automatique : 9 m		
2ème au 3ème échelon	Automatique : 9 m		
3ème au 4ème échelon	Automatique : 1 a		
4ème au 5ème échelon	1a 3m		1a 6m
5ème au 6ème échelon	1a 3m		1a 6m
6ème au 7ème échelon	1a 3m	1a 6m	2a 6m
7ème au 8ème échelon	2a 6m	3a 6m	4a 6m
8ème au 9ème échelon	2a 6m	3a 6m	4a 6m
9ème au 10ème échelon	2a 6m	4a	4a 6m
10ème au 11ème échelon	3a	4a	4a 6m

**Fiche de suivi à retourner : SNUipp, école Turgot, place de la Bride, 19000 TULLE.**

**NOM :**..... **PRENOM :**..... **Date de naissance :**.....

**Nom de jeune fille :**..... **École ou poste :**.....

**Adresse personnelle :**.....

**SITUATION :**

Je suis au ..... échelon, depuis le.....

Ancienneté générale des services au 31.12.06 :.....

Dernière note d'inspection :..... en date du : .....